

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20H00 le Mardi 2 juin 2020 sur convocation de Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

- 1° Transfert à Territoire d'Energie (SDET) de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » (IRVE) – 1 annexe

FINANCES

- 1° Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire – 1 annexe
- 2° Vote du budget primitif – budget principal
- 3° Vote du budget primitif – budget annexe lotissement
- 4° Vote du budget primitif – budget annexe location de locaux
- 5° Taux d'imposition 2020
- 6° Révision autorisation de programme rénovation abbatale
- 7° Autorisation de programme quartier Lentajou
- 8° Subventions vestiaires Longueville
- 9° Subventions aux associations

URBANISME

- 1° Dénomination de voie – Route de Saint-Jérôme – 1 annexe
- 2° Dénomination de voie – Canto Perlic – 1 annexe
- 3° Dispositions relatives à la clôture dans le cadre de l'acquisition de la parcelle de M. DUMARTIN

RESSOURCES HUMAINES

1° Création d'emplois permanents

Date de la convocation

27 mai 2020

Date d'affichage

3 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31

Présents : 22

Procurations : 4

Votants : 26

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Monique GUILLE, Christian PERO, *Maires Adjoint*s, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Françoise BONNET, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Bernard BARTHE, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Paul-François COLLIN, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE, Maxime BARBAOUAT, Marie-Françoise BONELLO, Michèle RIEUX

Absents : Philippe PILLEUX, Christophe CAUSSE, Marie-Christine BOUTONNET, Aurélie TREILHOU, Stéphanie NELATON,

Secrétaire de séance : Dominique HIRISSOU

Patrice GAUSSERAND ouvre la séance du Conseil Municipal du mardi 2 juin 2020.

Nous démarrons ce conseil municipal dans des conditions exceptionnelles puisque, pour la première fois, nous avons quitté la salle du conseil, de manière à pouvoir avoir un espace supplémentaire conformément à ce qui est demandé actuellement par la préfecture.

Nous allons commencer par l'appel :

Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO ; Christophe CAUSSE absent ; Dominique HIRISSOU ; Lahcene BAAZIZ ; Bernard BARTHE ; Pierre COURJAULT-RADE absent ; Martine VIOLETTE ; Françoise BONNET ; Françoise BONNET ; Thierry BODDI ; David AMALRIC ; Stéphanie NELATON absente pour l'instant ; Christelle HARDY ; Magali CAMALET absente et qui en application de l'article L238 est automatiquement retirée du conseil puisqu'elle a été élue dans la commune de TECOU, elle ne peut pas siéger dans deux conseils municipaux ; Aurélie TREILHOU absente ; Eric PILUDU ; Maxime BARBAOUAT absent ; Martine BOISSIERE ; Laurent SQUASSINA ; Michèle RIEUX a donné pouvoir à Chantal CAUSSE ; Marie-Françoise BONELLO a donné pouvoir à Jean BATAILLOU ; Paul-François COLLIN ; Jean BATAILLOU ; Chantal CAUSSE ; Marie-Christine BOUTONNET absente ; Philippe PILLEUX absent ; et Thomas DOMENECH.

De manière à respecter les mesures barrières de ce conseil municipal, qui se déroule dans des conditions particulières, les élus intervenants pour présenter des délibérations se déplaceront vers la table ici devant, afin d'éviter la manipulation des micros.

L'accès au public et à la presse a été limité à 15 personnes. Et la séance sera retransmise en différé sur le site de la chaîne You Tube de la ville.

Nous remercions l'ensemble des élus de s'être adapté à ces conditions pour le bon déroulement de cette séance.

Le quorum est validé.

Adoption des procès-verbaux de la séance du 17 février et du 4 mars 2020 :

Aucune demande d'intervention.

Contre : 0.

Abstention : 0

Les procès-verbaux de la séance du 17 février et du 4 mars 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Dominique HIRISSOU est nommé secrétaire de séance.

A/ INFORMATIONS GENERALES

a. Hommage aux victimes de l'épidémie Covid-19

Notre pays comme l'ensemble des pays du monde a été lourdement touché par l'épidémie Covid-19. Nous avons traversé une période de crise sanitaire sans précédent qui a impacté la société tout entière.

Dans cette période de crise, de nombreuses chaînes de solidarité se sont pourtant organisées et les personnels en première ligne ont assuré leur mission sanitaire et de service public. Je tiens à remercier tous ceux qui, à Gaillac, ont été sur le terrain : agents municipaux et aides à domicile, agents de l'agglomération et personnel de propreté, personnels de EHPAD et de santé, médecins de ville, personnels de sécurité et de sûreté, commerçants, artisans, vigneron et producteurs, bénévoles des associations caritatives, élus du conseil municipal. Je tiens, au nom du conseil municipal leur exprimer toute notre gratitude et vous invite à les saluer par nos **applaudissements**.

Je tiens également à souligner qu'une prime exceptionnelle est à l'étude pour les aides à domicile, un personnellement particulièrement dévoué aux plus fragiles et exposé durant la période.

Je tiens enfin à adresser tout notre soutien aux personnes et aux familles touchées par la maladie, et ceux Tarnais, Gaillacois qui ont été endeuillés. En la mémoire des victimes de l'épidémie, je vous propose d'observer **une minute de silence**.

b. Le point sur la crise à Gaillac

Depuis le 11 mai, nous retrouvons peu à peu nos activités. Reprise du travail, réouverture progressive des établissements scolaires, ouverture des commerces, reprise des marchés de plein vent, réouverture aujourd'hui des cafés et restaurants et de nombreux lieux culturels : chaque nouvelle étape est un pas de plus qui nous éloigne de la crise sanitaire qui a touché chacun d'entre nous. Si nous avons recouvré un peu plus de libertés, l'épidémie reste présente et nous devons, chacun à notre niveau prendre toutes les mesures. Durant le confinement, la ville de Gaillac a souhaité se placer au plus près de tous avec notamment la mise en place d'une cellule Covid pour les personnes fragiles ou isolées. Grâce à la solidarité internationale et au soutien de nos partenaires chinois, nous avons ainsi pu distribuer près de 35 000 masques de type chirurgicaux aux professionnels de santé, EHPAD, commerces, associations caritatives et agents municipaux et intercommunaux. Pour préparer le déconfinement, nous avons choisi de commander, début avril à l'époque où les masques alternatifs n'étaient pas considérés comme protecteurs, 200 000 masques de type chirurgicaux, notamment à destination de la population. Cette distribution a démarré dès le 11 mai, à la salle de spectacles, jusqu'au 16 mai dernier. La ville a ainsi distribué, 10 masques par habitant de plus de 10 ans, soit plus de 105 000 masques distribués gratuitement aux Gaillacois. Depuis le 11 mai, ce sont l'ensemble des commerces qui ont repris leur activité, nous devons faire preuve de solidarité et de soutien et favoriser le commerce et les producteurs locaux. Ils ont répondu présents pendant la crise, nous leurs devons aujourd'hui tout notre soutien. Si l'ensemble des services municipaux ont pu reprendre leur activité quasi normale, tous les équipements ne peuvent pas encore ouvrir au public. Nous devons encore faire des efforts et rester prudents. Nous continuerons à vous informer comme nous l'avons fait tout au long de la crise par des réunions publiques en ligne. La ville de Gaillac met tout en œuvre et est aux côtés de tous les Gaillacois.

c. **Informations sur les décisions du Maire prises durant la période d'urgence sanitaire**

- **Décision du 17 avril 2020** : commande de 200 000 masques à usage unique auprès de la société NATIONAL DEVELOPMENT IMP&EXP CO LTD pour un montant de 80 000 €.
- **Décision du 21 avril 2020** : versement d'une avance de subvention de 10 000 € à l'association sportive du Basket Gaillacois.

(Pour information, les autres avances de subventions versées depuis le début de l'année l'ont été au vu d'une délibération du 17 février 2020).

d. **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Dans le cadre du projet de l'abbatiale Saint-Michel et en vue de la mise en œuvre des fouilles archéologiques inhérentes au chantier, je propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point n° 10 du chapitre finances, « Modification relative à la demande de subvention pour une opération de fouilles à l'abbatiale Saint-Michel, délibération qui annule et remplace la délibération du jeudi 3 octobre 2019 ».

Vote

Aucune demande d'intervention sur cette délibération.

Contre : 0.

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

B/ LES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE OU/ET APPROBATION

ADMINISTRATION GENERALE

1° Transfert à Territoire d'Énergie (SDET) de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques » (IRVE)

Rapporteur : Eric PILUDU

Monsieur le maire rappelle aux élus que l'essor des véhicules électriques et hybrides contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie.

Afin d'encourager les Gaillacois à acquérir ce type de véhicules et permettre aux visiteurs en transit sur la commune de recharger les leurs, la Ville souhaite accélérer le déploiement sur l'espace public d'Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Monsieur le maire souligne que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2224-37, permet aux communes de transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité.

Il rappelle également que dans le cadre de la loi sur la transition énergétique de 2015, Territoire d'Énergie (anciennement SDET), acteur public de l'énergie dans le Tarn, a acquis

la compétence « mobilité électrique » lui permettant de déployer dans tout le département un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Afin de maîtriser les tarifs et d'assurer la cohérence du maillage territorial, Monsieur le maire propose aux élus de déléguer à Territoire d'Energie la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ».

Les élus du conseil municipal seront par la suite amenés à se prononcer sur les modalités administratives et financières de l'exercice de cette compétence par Territoire d'Energie, telles que détaillées dans la délibération prise le 29 mars 2019 par Territoire d'Energie (voir pièce jointe).

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-3,
- Vu la délibération du comité syndical du SDET en date du 19 juin 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts, et notamment l'article 4-2-3 habilitant le SDET à exercer la compétence optionnelle Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE),

Monsieur le maire propose aux élus du Conseil Municipal :

- D'approuver le transfert de la compétence Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE) à Territoire d'Energie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence.

Vote

Aucune demande d'intervention sur cette délibération.

Contre : 1.

Abstention : 1.

La délibération est approuvée à la majorité.

1 ANNEXE

VOTE : UNE VOIX CONTRE, UNE ABSTENTION

FINANCES

1° Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Patrice GAUSSERAND

1 annexe – M. GAUSSERAND procède à la lecture du rapport d'Orientation Budgétaire.

Thomas DOMENECH : « Nous aurions très bien pu faire cette séance dans la grande salle des fêtes, avec chacun un micro. Il est compliqué de s'exprimer avec un unique micro.

Ce que nous venons d'entendre n'était pas un débat d'orientation budgétaire mais un bilan électoral. Je ne souhaite pas participer à cette mise en scène. On ne peut pas détourner le covid pour faire de la communication. Vous ne respectez pas les élus, vous êtes en train de détourner le conseil municipal. Il y a des sujets extrêmement importants à l'ordre du jour et votre mise en scène ne respecte pas cette assemblée. Je vais quitter la séance car je ne veux pas me prêter à un meeting électoral de monsieur Gausserand. Le paternalisme, il faut le garder pour vos enfants, pas pour vos concitoyens et surtout par pour vos élus. »

Patrice GAUSSERAND : « Bonne soirée. »

Jean BATAILLOU : « Bonjour à tous. En préambule, il est vrai que la configuration de notre conseil est particulière. Même si nous avons parfois ou souvent des divergences, la solution n'est pas de quitter la salle mais de rester, afin de garantir le débat démocratique et la défense de nos valeurs et de nos idées, pour les Gaillacois. Monsieur le maire, vous venez de nous présenter des documents d'orientation budgétaire qui soulèvent plusieurs questions. Le contexte national et local vient effectivement bouleverser le fonctionnement de notre commune, ainsi que l'élection des membres du conseil. C'est une première : nous avons à débattre de l'orientation budgétaire et à voter un budget municipal entre deux tours de scrutin. Dans ces circonstances, il est essentiel, au-delà de nos divergences, que la gestion courante de la commune soit assurée. Mais je pense que des éléments tout aussi importants auraient pu être mis en débat. Nous sommes presque arrivés à la fin de cette crise sanitaire, qui pourrait à présent déboucher sur une crise économique et sociale sans précédent. Mis à part l'analyse comptable de la situation financière de la commune, vous êtes revenu sur les travaux effectués en 2019 ; pour moi, cette liste a peu d'importance dans le débat. Vous ne fournissez pas vraiment d'éléments sur la vision que vous avez de notre territoire dans le contexte national et local de cette crise sanitaire. En effet, dans ce rapport d'orientation budgétaire, on ne trouve pas ou peu de propositions pour ce qui concerne les thématiques suivantes :

- Le soutien à l'économie locale ;
- La transition énergétique, même si l'on développe des bornes électriques ;
- Les évolutions écologiques ;
- Les actions sociales qui seraient à prévoir au vu de la crise sociale qui va arriver, avec des licenciements massifs, certainement au mois de septembre, dans beaucoup d'entreprises et d'industries.

Même si l'on ne peut pas tout anticiper, il aurait été intéressant également d'avoir votre vision de l'action sociale, pour en débattre.

C'était l'introduction générale de notre travail sur ce sujet. Je laisse la parole à Paul-François COLLIN qui va rentrer un peu plus dans le détail. »

Paul-François COLLIN : « L'ordre du jour porte sur le débat d'orientation budgétaire, et simultanément, sur le vote du budget 2020, qui est lié. Sur le document d'orientation budgétaire, permettez-moi quelques questions et constats :

- Vous évoquez au chapitre 68 les provisions de 150 000 € réalisées, je vous cite, pour faire face à l'incertitude quant au montant de l'impôt sur les sociétés auquel la commune pourrait être assujettie dans le cadre du festival des lanternes. En 2020, cette provision disparaît, puisque vous prévoyez une reprise de 300 000 € au compte 7875. Est-ce à dire que vous estimez qu'il n'y a plus besoin de cette provision et que le risque de paiement de l'impôt sur les sociétés est écarté ? Et quels sont les éléments qui vous permettent d'inscrire cette reprise ?

- Page 13, au chapitre patrimoine, vous reprenez les travaux de rénovation de l'abbatiale Saint-Michel. Dans le document d'orientation budgétaire est inscrit une somme de 535 000 €, subventionnée à 70 %. Or, sur le document budgétaire examiné en commission des finances, il est inscrit au compte 943 la somme de 900 680 € pour 2020. Qui croire ? Qu'en penser ? Il y a tout de même une différence de 365 680 €. Je voudrais des explications sur cette différence.
- Page 13, sport, vie sociale et loisirs, vous déclarez : « *comme j'ai pu l'annoncer il y a quelques temps déjà, nous avons décidé de saisir l'opportunité qui se présente pour la ville de Gaillac de devenir acquéreur des anciens établissements DELMAS pour 450 000 €* », et là les chiffres correspondent bien au document budgétaire 2020, « *en vue de créer une maison des associations* ». Si vous l'avez annoncé dans la presse et autour de vous, les élus du conseil municipal n'ont pas été consultés. Il n'y a pas eu de débat. Pas encore. Les contacts que nous avons eus avec les associations montrent d'ailleurs qu'elles ont des avis très divers sur ce regroupement.
- Enfin pour conclure, vous abordez avec ironie le projet de la piste d'athlétisme. Mais pas une seule ligne budgétaire sur 2020. C'est l'arlésienne de Gaillac. La fameuse étude de faisabilité promise depuis quelques années a-t-elle été réalisée ? Par qui ? Quels en sont les résultats ? Nous ne le saurons pas encore cette année puisque ce n'est pas inscrit au budget 2020. Plus généralement, je constate, comme monsieur BATAILLOU, que ce document destiné à alimenter le débat d'orientation n'en n'est pas vraiment un. Il fait le bilan des années 2018 et 2019, mais ne propose aucune réflexion de fond sur la période douloureuse que nous venons de vivre, en raison de la pandémie et de ses conséquences sanitaires. Je vous remercie. »

Patrice GAUSSERAND : « Merci monsieur COLLIN et monsieur BATAILLOU pour ces questions. Nous allons pouvoir échanger. Pierre TRANIER prendra la parole au sujet du festival des lanternes et des 300 000 €. Je voudrais juste, monsieur BATAILLOU, revenir sur l'économie. Notre rôle est d'accompagner et d'aider tous les jours nos entreprises et nos commerçants. Supprimer le droit de place, par exemple, c'est une aide. Signalons tout de même que c'est l'Agglomération qui dispose de la compétence économique, et nous travaillons bien sûr avec elle. Je vous rappelle qu'il y aura des élections dans quelques jours. Le conseil communautaire n'étant pas élu, et les élections municipales n'étant pas achevées, il va de soi que les grands axes de l'intervention économique à venir restent largement à définir et à budgétiser. Le travail d'aide à l'économie se fait également par les investissements que nous réalisons. Ce sont des entreprises qui réparent le mur du Muséum, ce sont des entreprises qui réalisent les travaux de voirie. L'économie ne s'arrête pas aux commerçants. D'ailleurs, l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé d'organiser le second tour des élections le 28 juin, c'est justement la nécessité d'engager les investissements prévus par les communes le plus rapidement possible. C'est de l'économie aussi. Et dans la liste des travaux que nous allons vous présenter dans le budget 2020, vous verrez effectivement qu'il y a beaucoup d'investissements. Il y a aussi des actions qui concernent le commerce local. Ce plan vous sera soumis et proposé, si nous sommes élus, début juillet. Il faut avoir les mains libres pour pouvoir engager une politique de terrain. Voilà pour répondre sur l'économie. En ce qui concerne le festival des lanternes, Pierre va vous donner quelques informations. »

Pierre TRANIER : « Concernant la reprise des 300 000 € de provisions qui avaient été constituées au titre des exercices 2017 et 2018, je vous avais déjà informé monsieur COLLIN que nous allions déposer les déclarations conformément à la demande de l'Administration Fiscale. L'impôt correspondant a été payé. Pour l'année 2019, nous avons eu un remboursement de CICE. Donc il était normal et nécessaire de reprendre ces provisions, sachant que pour l'année 2019, la date de dépôt doit se faire au 30 juin 2020. Donc aujourd'hui, nous n'avons pas exactement chiffré, même si

nous avons provisionné pour 2020 un montant de l'ordre de 100 000 € au cas où nous aurions effectivement au 30 juin à liquider cette somme-là auprès de l'Administration Fiscale. Vous êtes d'accord avec moi monsieur COLLIN ? »

Paul-François COLLIN : « Non. Où en sommes-nous sur la question de la taxe sur les sociétés ? La paiera-t-on ou ne la paiera-t-on pas ? »

Patrice GAUSSERAND : « Pour l'instant nous n'en savons rien. L'administration financière souhaiterait que l'on paye l'impôt. Nous continuons de soutenir le contraire. A ce jour, les services fiscaux ne sont pas revenus vers nous. Pour l'instant, nous en sommes aux discussions, chacun reste sur ses positions.

Paul-François COLLIN : « C'est pourquoi je m'interroge sur cette reprise de provision. »

Pierre TRANIER : « Nous ne sommes pas à l'abri dans les années futures d'une remise en question du montant que nous avons déclaré. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, c'est à l'administration fiscale de prouver que ce que nous avons déclaré est faux. La notion de risque zéro n'existe pas. Je rappelle à titre d'information que nous avons été condamnés pour l'école de la Clavelle à 55 000 € de dommages et intérêts à reverser à un cabinet d'architectes pour un problème qui remonte à 7 ou 8 ans. Vous voyez qu'aujourd'hui, le risque qui est pris est minime, puisque nous avons déposé les déclarations et liquidé l'IS correspondant en 2019 à l'exercice 2018. Il revient à l'Administration Fiscale de prouver que les chiffres que nous avons déposés ne sont pas bons. Cela aurait été différent si nous n'avions pas déposé les déclarations : dans ce cas, nous aurions eu à prouver que les chiffres avancés par l'Administration Fiscale étaient faux. Compte-tenu du fait que nous pouvons ensuite faire appel de leur décision, ce n'est pas en 2020 que nous aurons à payer quoi que ce soit. Voilà pour ce qui concerne les 300 000 €. »

Patrice GAUSSERAND : « Nous allons répondre à la question sur l'acquisition du bâtiment DELMAS. Vous nous dites que certaines associations ont un avis mitigé. Je peux vous assurer que beaucoup sont très enthousiastes, celles notamment qui n'ont pas de locaux ou des locaux vétustes. Bien évidemment, ce dossier donnera lieu à des débats et discussions, lors de commissions et de conseils municipaux. Mais pour l'heure, il est important de budgétiser au plus vite cet achat ; nous n'en sommes pas au stade de l'organisation fonctionnelle. Mais vous pouvez estimer que ce n'est pas un bon choix. Le principe de cet achat n'a pas été débattu parce que nous devons nous positionner rapidement, plusieurs acquéreurs s'étant manifestés. D'autre part, il nous aurait coûté plus cher de faire construire une maison des associations. Ce bâtiment-là, nous pourrions l'agencer progressivement, le moduler intelligemment, une commission y travaillera. »

Chantal CAUSSE : « Le sujet n'est pas d'être pour ou contre. Le principe même d'une telle acquisition n'a jamais été débattu. Ne nous faites pas dire que nous y sommes opposés. Nous faisons remarquer que certaines associations n'ont pas compris ce choix, et que nous ne sommes pas en situation de les éclairer sur les décisions que vous décidez de prendre seul. »

Patrice GAUSSERAND : « Nous prenons cette décision parce que nous sommes aux commandes, madame CAUSSE ; et peut-être que nous le serons encore pour quelque temps. Vous dites que vous n'êtes ni pour ni contre, comme d'habitude, comme pour le festival des lanternes. Avec vous ce n'est jamais oui ou non, ce n'est jamais bien, ce n'est jamais « oui vous avez eu raison de faire un festival, ou d'acheter DELMAS ». »

Paul-François COLLIN : « Juste une petite précision, vous dites : « *je suis aux manettes, c'est à moi de décider* ». Mais le problème est qu'il n'y pas eu de délibération du conseil municipal, comme pour ALPHACAN. »

Patrice GAUSSERAND : « il y en aura une ».

Paul-François COLLIN : « Vous mettez la charrue avant les bœufs. »

Patrice GAUSSERAND : « Pas du tout. Le débat d'orientation budgétaire nous permet de vous faire part de notre intention d'acquiescer les locaux Jean-Pierre DELMAS, tout comme notre projet de refaire telle rue, de lancer telles fouilles, etc. Cela s'appelle des prévisions budgétaires. Nous n'allons pas acheter en cachette les bâtiments Jean-Pierre DELMAS sans la délibération qui l'autorisera. Mais qu'êtes-vous en train de dire ? Nous ne l'avons pas acheté. Nous prévoyons de le faire et une délibération viendra en son temps clarifier le prix, le choix du notaire, les procédures d'urbanisme, etc. A propos de la piste d'athlétisme, nous faisons également des prévisions. »

Paul-François COLLIN : « cela fait des années qu'elle est prévue. »

Patrice GAUSSERAND : « Effectivement, il y a peut-être 20 ans que l'ancienne municipalité l'avait prévue, comme elle avait prévu plein de choses qu'elle n'a jamais réalisées. Nous vous avons annoncé que nous ferions la piste d'athlétisme. Nous ne l'avons pas réalisée pour les raisons que nous avons expliquées, des raisons budgétaires : 800 000 € d'un côté, 4 millions de l'autre. Nous n'avons pas la capacité d'investir 4 millions d'€ pour une piste d'athlétisme. Le lieu était également en débat. La démission de notre élu aux sports n'a pas eu pour effet d'accélérer les choses. Aujourd'hui, ceux qui sont aux commandes travaillent à ce projet et le font avancer : il se fera, nous ne sommes pas à trois mois près. Nous préférons faire bien plutôt que faire vite. J'aimerais construire plein de choses pour la ville, mais il faut avoir les moyens de le faire. Quand le mur du Muséum est tombé, nous ne nous doutions pas que nous en aurions pour 400 000 € monsieur COLLIN. 400 000 €. Valait-il mieux faire la piste d'athlétisme sans tarder ou réparer en priorité le mur du muséum ? Il ne suffit pas d'avoir l'envie, il faut le budget, donc le temps. Et malheureusement, il y a des imprévus et des priorités. Aujourd'hui je préfère réparer les piscines pour 400 000 €, construire de nouveaux vestiaires à Longueville pour 450 000 €, que lancer la piste d'athlétisme, parce qu'il y a d'autres priorités. Et comme l'a dit monsieur BATAILLOU tout à l'heure, la priorité pour les mois qui viennent ce sera peut-être de soutenir l'économie. Une Ville n'est pas un Monopoly : c'est un budget que l'on gère en bon père de famille. Quand on a l'argent, on fait. Il y a eu tellement de choses à prévoir, on l'a répété, ce mandat n'a pas été un long fleuve tranquille. La piste d'athlétisme sera construite, en son temps. Nous avons rencontré les clubs, ils ont d'autres endroits pour courir, il n'y a pas mort d'homme. Si le seul reproche que vous avez à m'adresser est de ne pas avoir fait la piste d'athlétisme, alors je suis content. »

Il faut adopter ce débat d'orientation budgétaire, il ne faut pas le voter mais approuver le fait qu'il se soit tenu.

Contre : 0.

Abstention : 0.

VOTE : adopté à l'unanimité des membres présents.

M. GAUSSERAND passe la parole à M. TRANIER pour la présentation du budget 2020.

2° Vote du budget primitif – budget principal

Rapporteur : Pierre Tranier

En ce qui concerne le budget principal, je vais vous avancer les chiffres puis vous poserez les questions ensuite si vous le voulez bien.
Parallèlement, vous avez tous reçus les documents.

Monsieur TRANIER présente les documents annexes :
Annexe 1 : Présentation du BP 2020
Annexe 2 : BP 2019 principal synthétique (fonctionnement et investissement)
Annexe 3 : BP Principal 2020

Monsieur GAUSSERAND procède au vote du budget primitif – budget principal :
Contre : 5.
Abstention : 0.

VOTE : adopté à la majorité des membres présents.

3° Vote du budget primitif – budget annexe lotissement

Rapporteur : Pierre Tranier

Monsieur TRANIER présente les documents annexes :
Annexe 1 : BP 2020 synthétique lotissement
Annexe 2 : BP 2020 lotissement

Monsieur GAUSSERAND procède au vote du budget annexe lotissement :
Contre : 0.
Abstention : 0.

VOTE : adopté à l'unanimité des membres présents.

4° Vote du budget primitif – budget annexe location de locaux

Rapporteur : Pierre Tranier

Monsieur TRANIER présente les documents annexes :
Annexe 1 : BP 2020 synthétique location de locaux
Annexe 2 : BP 2020 location de locaux

Monsieur GAUSSERAND procède au vote du budget annexe location de locaux
Contre : 2.
Abstention : 0.

VOTE : adopté à la majorité des membres présents.

Jean BATAILLOU : « Au niveau de l'orientation budgétaire, notre souhait n'est pas de rentrer dans les détails chapitre par chapitre. Nous ne nous lancerons pas dans des débats comptables sur l'orientation, puisque nous avons des divergences. Par ailleurs, comme vous le disiez en introduction,

nous sommes dans un contexte particulier, il est important que, même si nous avons des désaccords, les budgets se votent, que les actions courantes se fassent, et que les choses avancent. »

5° Vote des taux d'imposition 2020

Rapporteur : Pierre Tranier

Suite à la notification des bases prévisionnelles d'imposition 2020, le produit à taux constant se décompose de la manière suivante :

	Bases 2019 Définitives	Bases 2020 prévis.	Evol bases	Taux 2020	Produit 2020
Taxe d'habitation	20 834 692	21 183 000	1,67%	11,98%	2 537 723
Taxe foncière (bâti)	17 120 955	17 372 000	1,47%	25,93%	4 504 560
Taxe foncière (non bâti)	208 997	210 300	0,62%	105,33%	221 509
	38 164 644	38 765 300			7 263 792

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019. Il n'y aura donc pas de vote sur ce taux.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition 2020 au niveau de celui de 2019, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 25,93 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 105,33 %

Monsieur GAUSSERAND procède au vote des taux d'imposition 2020 :

Contre : 0.

Abstention : 0.

VOTE : adopté à l'unanimité des membres présents.

6° Rénovation de l'Abbatiale Saint Michel : révision de l'autorisation de programme

Rapporteur : Pierre Tranier

Par délibération du 24 mars 2016, une autorisation de programme pour les travaux de rénovation de l'Abbatiale Saint Michel a été créée avec les crédits de paiements associés.

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser l'autorisation de programme et de modifier les crédits de paiement de la manière suivante :

N° ou intitulé de l'AP	N° opération	Montant des AP	Montants des CP
------------------------	--------------	----------------	-----------------

		Montant AP initial	Montant de l'AP révisée	Crédits de paiements antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/19)	Crédits de paiements 2020
Abbatiale Saint Michel : Travaux Etudes restauration intérieure	943	2 410 000,00	2 973 121,99	1 922 441,63	900 680,36 150 000,00

Paul-François COLLIN : « J'ai posé une question tout à l'heure sur les différences du compte que j'avais vues ou cru voir, que je retrouve d'ailleurs dans cette délibération – 900 000 et 680 000 € de crédits de financement – alors que dans le DOB il était annoncé une somme différente. Je n'ai pas eu de réponse, donc je vous la repose. »

Patrice GAUSSERAND : « Pardonnez-nous de ne pas vous avoir répondu. Le prix des fouilles a été modifié, la méthode travail a été revue par la DRAC et les montants ont été relevés. Ce qui est scandaleux, parce que nous approchons les 400 000 € pour aller trouver deux crânes de chats, voire rien du tout. Voilà 400 000 € que nous pourrions mettre dans l'économie ou le soutien à la population. Le montant des opérations est passé de 250 000 à 400 000 €, et nous n'avons rien à dire, c'est comme ça. Sachez toutefois que nous obtiendrons a minima 70 % de subventions pour mener ces fouilles, mais cela reste quand même une somme énorme. Voilà pour la différence. Nous n'avons pas budgétisé ce montant-là, il était plus bas auparavant. »

Monsieur GAUSSERAND procède au vote :

Contre : 0.

Abstention : 0.

VOTE : à l'unanimité des membres présents.

7° Réaménagement du Quartier Lentajou : autorisation de programme

Rapporteur : Pierre Tranier

Dans le cadre du projet de réaménagement du Quartier de Lentajou, des dépenses d'investissement vont être réalisées sur plusieurs exercices. Afin d'éviter l'inscription budgétaire de la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde, il est possible de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) prévue à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Il est proposé au conseil municipal de créer l'autorisation de programme suivante :

Nom du programme	N° opération	Montant TTC de l'AP	Crédits de paiement annuels		
			2020	2021	2022
Quartier Lentajou	948	1 760 000	275 000	1 150 000	335 000

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions, l'autofinancement et l'emprunt.

Monsieur GAUSSERAND procède au vote :

Contre : 0.

Abstention : 0.

VOTE : adopté à l'unanimité des membres présents.

8° Demande du subvention LEADER pour la création de vestiaires sur le site de Longueville : modification du plan de financement

Rapporteur : Pierre Tranier

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 juillet 2019, le Conseil Municipal a adopté un plan de financement pour la création de vestiaires rugby sur le site de Longueville.

Suite à l'attribution des marchés de travaux et aux notifications des co-financeurs, il convient d'adopter le plan de financement définitif, à savoir :

Montant de l'opération	386 920,44 € HT
Etat DETR	116 075,93
Région	58 037,96
Département	58 037,91
LEADER	40 000,00
Ville de Gaillac	114 768,64
Total	386 920,44

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De renouveler la demande de subvention LEADER pour un montant de 40 000 €,
- D'adopter le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus.

Patrice GAUSSERAND : « Aller chercher 40 000 € est un peu aussi notre objectif, monsieur COLLIN. C'est quelque chose que nous n'avions pas intégré au début. »

Paul-François COLLIN : « Nous l'avions déjà voté, non ? Nous les avons déjà votés le 9 juillet 2019. »

Patrice GAUSSERAND : « les montants ont changé ».

Paul-François COLLIN : « Les montants ont changé, j'ai remarqué que sur l'état, c'est passé de 94 000 à 116 000 €. Et sur les départements, c'est passé de 75 000 à 58 000, l'un équilibrant l'autre je suppose. De toute façon, on se retrouve avec 386 000 €, ce qui était, en HT, à peu près ce que nous avions prévu en juillet 2019, il n'y a pas de changement notable. »

Monsieur GAUSSERAND procède au vote :

Contre : 0.

Abstention : 0.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Patrice GAUSSERAND : « Merci Pierre pour le travail, et merci également à monsieur Samy et au service financier pour tous ces chiffres, et bien sûr à Patrice Drillhole à la Direction Générale, car c'est toujours un travail important. »

9° Subventions aux associations pour l'année 2020

Rapporteur : Christelle Hardy

Christelle Hardy : « Bonsoir à tous. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les montants des subventions aux associations pour l'année 2020 tels que détaillés dans le tableau joint en annexe. Une précision : suite à l'étude technique des dossiers de demande de subventions, la commission sport et association du 25 mai dernier nous a permis d'échanger et d'ajuster certains arbitrages pour aboutir au tableau des subventions accordées au titre de l'année 2020.

Je soulignerai toutefois nos axes de travail : le maintien à minima des subventions de l'année précédente ; une attention particulière apportée au vu de la situation actuelle aux clubs et associations ayant interrompu leurs activités et se trouvant en difficulté. Nous nous laissons la possibilité d'apporter des aides complémentaires au cas par cas. Nous avons pris acte des demandes de subventions pour des manifestations en attente de confirmation en raison de la situation sanitaire, et attribueront des subventions exceptionnelles en cas d'organisation desdites manifestations. C'est avec une attention toute particulière que nous avons étudié ces demandes, la crise sanitaire ayant directement impacté l'activité de la plupart des associations. Je tiens d'ailleurs à exprimer aux présidents, bureaux et bénévoles, tout notre soutien. Vous avez pris connaissance du tableau détaillé. Je ne le parcourrai pas ligne par ligne. Je suis à votre écoute si vous avez des questions ou si vous souhaitez des informations complémentaires. »

1 annexe

Monsieur GAUSSERAND procède au vote :

Lahcène BAAZIZ et Bernard BARTHE ne prennent pas part au vote des subventions qui concernent leurs associations respectives.

Contre : 0.

Abstention : 0.

VOTE : approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

10° Modification relative à la demande de subvention pour une opération de fouilles à l'Abbatiale Saint-Michel – annule et remplace la délibération du jeudi 3 octobre 2019.

Rapporteur : Pierre Tranier

Un changement de méthodologie demandé par la DRAC Occitanie concernant les fouilles de l'Abbatiale Saint-Michel entraîne un surcoût du chantier de la tranche 4bis du projet global. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Régional pour la conduite de cette opération et selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 361 194, 61 € H.T.

Subvention DRAC (50 %) : 180 597,31 €

Subvention Conseil Régional (20 %) : 72 238,92 €

Ville de Gaillac (30%) : 108 358,38 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Monsieur GAUSSERAND procède au vote :

Contre : 0.

Abstention : 0.

VOTE : approuvé à l'unanimité des membres présents.

URBANISME

1° Dénomination de voie – Chemin de Canto Perlic

Rapporteur : Dominique Hirissou

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il va être procédé à la dénomination de la continuité du chemin de Canto Perlic dont le tracé se trouve être pour partie en son milieu sur les Communes de Gaillac et Lisle-sur-Tarn. Cette voie relie le « chemin de la Plaine de Galan » à la « route de Barat ».

Cette demande est réalisée dans le cadre de la normalisation de l'adresse en secteur rural, après concertation avec Madame Le Maire de Lisle-sur-Tarn.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver la dénomination du Chemin de Canto Perlic selon le plan présenté en séance.

1 annexe

Monsieur GAUSSERAND procède au vote :

Contre : 0.

Abstention : 0.

VOTE : approuvé à l'unanimité des membres présents.

2° Dénomination de voie – Route de Saint-Jérôme

Rapporteur : Dominique Hirissou

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il va être procédé à la dénomination de la continuité de la route de Saint-Jérôme dont le tracé se trouve être pour partie en son milieu sur les Communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Castelnau-de-Montmiral. Cette voie relie la « route de Barat » au « chemin de Cabanette ».

Cette demande est réalisée dans le cadre de la normalisation de l'adresse en secteur rural, après concertation avec Madame Le Maire de Lisle-sur-Tarn et Monsieur Le Maire de Castelnau-de-Montmiral.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver la dénomination de la Route de Saint-Jérôme selon le plan présenté en séance.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

3° Dispositions relatives à la clôture dans le cadre de l'acquisition de la parcelle appartenant à M. Sébastien DUMARTIN

Rapporteur : Dominique Hirissou

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de Lentajou et la création de jardins pédagogiques, l'acquisition de la parcelle cadastrée section LX n°266p, appartenant à Monsieur DUMARTIN Sébastien, pour une superficie de 266 m² et pour un montant de 6 650,00 € (six mille six cent cinquante euros) a été approuvée par délibération n°093/2019 en date du 19 juin 2019.

Il convient de préciser les dispositions pratiques relatives à la clôture issue de la négociation avec le vendeur et de les mentionner comme suit dans l'acte authentique :

« La Commune de Gaillac s'engage :

- À prendre en charge la reconstruction à l'identique de la clôture existante en limite séparative sur la nouvelle limite après bornage, à savoir : hauteur 1,20 m en grillage souple et poteaux bétons.
- Lesdits travaux seront réalisés au plus tard le 31 décembre 2020 ».

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver les engagements de la Commune relatifs à la reconstruction de la clôture existante dans le cadre de l'acquisition de la parcelle cadastrée section LX n°266p comme indiqués ci-dessus.

Monsieur GAUSSERAND procède au vote :

Contre : 0.

Abstention : 0.

VOTE : approuvé à l'unanimité des membres présents.

RESSOURCES HUMAINES

1° Création d'emplois permanents

Rapporteur : Monique Guille

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 février 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance d'emploi temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Considérant que les besoins des services nécessitent la création et la modification d'emplois permanents selon les tableaux récapitulatifs, ci-joints :

1- Tableau récapitulatif des modifications d'emplois permanents suite à l'avis de la CAP du CDG 81

POSTES A MODIFIER AU 01/07/2020					
nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine	Grade d'avancement	Temps de travail
1	Ressources Humaines	Assistant ressources humaines	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} classe	TC
1	Pôle Ressources et communication	Chargé(e) des réceptions	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC
1	Pôle attractivité et culture	Agent d'accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} classe	TC
1	Pôle attractivité et culture	Référent (e) administratif (ve) Logistique	Rédacteur	Rédacteur ppal de 2 ^{ème} classe	TC
1	CTM-Espaces verts	Référent (e) espaces verts	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	TC
1	CTM-Espaces verts	Chef d'équipe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC

POSTES A MODIFIER AU 01/10/2020					
---------------------------------	--	--	--	--	--

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine	Grade d'avancement	Temps de travail
1	CTM-Bâtiment	Adjoint (e) travaux et maintenance	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	TC
1	CTM-Voirie	Chef d'équipe	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	TC

POSTES A MODIFIER AU 01/12/2020					
nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine	Grade d'avancement	Temps de travail
1	Espaces verts	Agent (e) des espaces verts	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC

Le Maire propose à l'assemblée :

La création et la modification des emplois repris dans les tableaux ci-dessus.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut et majoré défini, en fonction des grades indiqués précédemment.

Monsieur GAUSSERAND procède au vote :

Contre : 0.

Abstention : 0.

VOTE : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Patrice GAUSSERAND : « Je voulais revenir un instant sur le départ tout à l'heure de monsieur DOMENECH. Je trouve scandaleux que cette personne pour laquelle nous avons modifié la date et l'heure de la commission des finances, pour qu'il puisse y participer, ne soit pas venue et n'ait pas daigné s'excuser. Ce soir, il savait très bien que ce conseil municipal devait avoir lieu ici et non pas à la salle des spectacles, beaucoup trop grande pour organiser ce que lui appelle un spectacle, ce qu'il fait d'ailleurs depuis six ans dans les conseils municipaux. Je trouve scandaleux de profiter de la présence d'une caméra pour faire de la propagande qui sera rediffusée ce soir sur le site internet pour lui permettre de dire : « je ne participe pas à ce conseil parce qu'il est mal organisé ».

Nous avons essayé de l'organiser dans les meilleures conditions possibles, et cette salle nous paraissait la plus appropriée. Cette personne ne respecte pas la démocratie. Avant de nous donner des leçons, il devrait montrer l'exemple. Ceci étant, ce conseil est maintenant terminé. Le prochain aura lieu après les élections municipales du 28 juin. Je vous remercie pour tout le travail qui a été accompli, qu'il ait été effectué dans la majorité ou dans l'adversité, pendant ces six années de mandat. Et j'espère pouvoir vous retrouver à cette même place le mois prochain. Sinon, la vie continuera bien évidemment, car beaucoup de choses doivent encore se faire et arriver. Bonne soirée à tous, merci, et soyez encore une fois prudent. »

L'ORDRE DU JOUR EST ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22h00